

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES VERBAL DE LA QUATRE CENT-QUARANTE ET UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève,
le lundi 2 décembre 2002, à 10h20

Président par intérim: S.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

Président: S.E. Mme A. MOHAMED (Kenya)

<u>Sommaire:</u>	<u>Page</u>
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs	1
Election du bureau	1
Adoption de l'ordre du jour	3
Nouveaux Membres et observateurs:	3
(a) Demandes d'admission en tant que Membres de l'Organisation	
(i) République fédérale du Nigéria	3
(ii) Royaume du Cambodge	3
(iii) République du Zimbabwe	3
(iv) République du Kazakhstan	3
(v) République rwandaise	3

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

<u>Sommaire:</u> (suite)	<u>Page</u>
(b) Demandes de représentation en qualité d'observateurs	
(i) République du Burundi	4
(ii) <i>Human Rights Watch</i>	4
(iii) Amnistie internationale	4
Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint	8
Dialogue sur la politique migratoire internationale	8
Annexe I	
Annexe II	

Point 1 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SESSION ET POUVOIRS
DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

1. Le PRESIDENT PAR INTERIM déclare ouverte la quatre-vingt-quatrième session du Conseil et informe le Conseil que les pouvoirs des représentants des Etats Membres et observateurs ont été jugés en bonne et due forme.

Point 2 de l'ordre du jour

ELECTION DU BUREAU

2. Le PRESIDENT PAR INTERIM invite le Conseil à présenter des candidats à la présidence.

3. M. GHONEIM (Egypte), appuyé par Mme HOCHSTETTER (Guatemala), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), propose Mme A. Mohamed (Kenya) pour assurer la présidence.

4. Mme A. Mohamed (Kenya) est élue Présidente à l'unanimité.

5. Le PRESIDENT PAR INTERIM déclare que cela a été pour lui un honneur d'assurer la présidence du Conseil de l'OIM pour l'année écoulée, car il a ainsi eu une vision privilégiée des idéaux et des activités de l'Organisation. Les célébrations du cinquantième anniversaire de l'OIM au cours de cette année lui ont amplement donné l'occasion de passer en revue le passé de l'Organisation et d'entrevoir son avenir. Le rôle qu'elle a joué par le passé sous la forme d'une petite Organisation efficace jouissant d'une capacité d'intervention rapide, ainsi que le succès qu'ont remporté ses actions sur la scène migratoire ont été largement acclamés et appuyés par la communauté internationale. Si le maintien de ces capacités est certes souhaitable, il faut à présent s'occuper de relever les défis qui se profilent à l'horizon et que font naître les problèmes complexes liés aux phénomènes migratoires. Il ne fait aucun doute que la mondialisation des échanges commerciaux fera du XXI^e siècle une ère de migrations de masse, et pas seulement au niveau régional mais aussi au niveau mondial. Les statistiques ne montrent pas autre chose. Plus de 170 millions de personnes dans le monde, dont la moitié sont des femmes, sont aujourd'hui en déplacement après avoir quitté leur lieu de naissance et leur patrie. De ce fait, les liens complexes entre la migration et la main-d'œuvre, la démographie, le bien-être social, l'assistance humanitaire, l'environnement, le développement et la sécurité interne et internationale s'imposent avec une évidence toujours plus grande et suscitent une inquiétude croissante. Dans ce contexte, l'Organisation doit se doter de capacités accrues pour répondre aux besoins des Etats Membres et de la communauté internationale face aux besoins migratoires de l'heure. Pour lui, il convient que l'OIM s'inscrive dans une perspective d'avenir et trouve le moyen de marier les compétences essentielles qu'elle a si bien utilisées par le passé avec les exigences de l'époque actuelle. Cela concerne tout à la fois les activités régionales et les questions d'envergure mondiale.

6. Il remercie les Etats Membres de l'OIM pour la coopération qu'ils ont bien voulu lui manifester au cours de cette année de présidence, de même que le Directeur général, le Directeur général adjoint et le personnel de l'OIM pour leur concours. Il félicite son collègue l'Ambassadrice Amina Mohamed du Kenya pour son élection et lui souhaite plein succès dans ses fonctions.

7. Mme A. MOHAMED prend la présidence.

8. Elle invite le Conseil à procéder à l'élection d'un premier et d'un second vice-président, ainsi que d'un rapporteur.

9. M. LEWALTER (Allemagne), appuyé par M. FUTRAKUL (Thaïlande), propose la nomination de M. J. Karklins (Lettonie) comme premier vice-président.

10. M. J. Karklins (Lettonie) est élu à l'unanimité premier vice-président.

11. M. LEWALTER (Allemagne), appuyé par M. FUTRAKUL (Thaïlande), propose la nomination de M. G. Albin (Mexique) comme second vice-président.

12. M. G. Albin (Mexique) est élu à l'unanimité second vice-président.

13. M. LEWALTER (Allemagne), appuyé par M. FUTRAKUL (Thaïlande), propose la nomination de M. K. Tomita (Japon) en qualité de rapporteur.

14. M. K. Tomita (Japon) est élu à l'unanimité rapporteur.

15. La PRESIDENTE remercie les Membres du Conseil pour son élection à la présidence. C'est un honneur pour son pays et pour elle-même d'avoir été élue présidente du Conseil et elle considère cette élection particulièrement gratifiante dans la mesure où le Kenya a été le premier Etat africain à être Membre de l'OIM. Elle félicite les deux vice-présidents et le rapporteur de leur élection bien méritée. Elle rend également hommage au président sortant pour l'excellence avec laquelle il a guidé les travaux de la session précédente, ayant marqué le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale pour les migrations.

16. Cette session fournira au Conseil une excellente occasion pour servir de tribune au dialogue international sur la politique migratoire, en mettant particulièrement l'accent sur les trois thèmes des ateliers relatifs à différents aspects de la gestion des migrations. Pas plus qu'elle n'est un phénomène nouveau, la migration humaine n'a pas que des aspects négatifs. Au contraire, pour de nombreux Membres développés et en développement, l'arrivée de visiteurs sur leurs rives remonte au XIV^e siècle et a souvent contribué de manière directe à leur développement, à leur héritage, à leur culture et à leur caractère national. Cette tendance s'est maintenue dans tous les pays, et la migration aujourd'hui est considérée de manière générale comme un élément essentiel, incontournable et potentiellement bénéfique de la vie économique et sociale de tout Etat et de toute région. L'unanimité est en train de se faire sur le fait que les gouvernements peuvent et doivent tendre à gérer les migrations en ayant recours à une coopération multidimensionnelle, interministérielle et interinstitution afin de relever efficacement les défis qu'elle pose. A cet égard, elle fait part de son appréciation à l'OIM pour le diagramme intitulé "Gestion de la migration", dont elle pense qu'elle stimulera utilement la discussion.

17. S'agissant de l'approche de l'OIM quant à son avenir, tous les Membres doivent se rappeler que son mandat est celui d'une organisation prestataire de services dont l'objectif principal est d'aider les gouvernements à relever les défis de la migration de manière organisée, en sécurité et dans des conditions préservant la dignité humaine. Elle se dit assurée de la conviction des Membres que les efforts de l'Organisation doivent tendre vers la réalisation de cet objectif et que ces mêmes efforts ne pourront que bénéficier de la contribution des nouveaux Etats Membres, à savoir le Nigéria, le Cambodge, le Zimbabwe, le Kazakhstan et le Rwanda, ainsi que du nouvel Etat observateur, c'est à dire le Burundi, et de deux nouvelles organisations avec statut d'observateur, à savoir *Human Rights Watch* et Amnistie internationale. L'expansion constante de l'OIM lui conférera un caractère toujours plus universel reflétant son importance grandissante dans le monde actuel. Elle forme le vœu qu'un échange de vues utile aura lieu sur l'avenir de l'Organisation par rapport au système des Nations Unies.

Point 3 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(MC/2078/Rev.3)

18. La PRESIDENTE, après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'objection, estime pouvoir considérer que le Conseil souhaite adopter l'ordre du jour provisoire révisé (MC/2078/Rev.3).

19. L'ordre du jour est adopté.

Point 4 de l'ordre du jour

NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

(a) Demandes d'admission en tant que Membres de l'Organisation

- (i) Demande d'admission de la République fédérale du Nigéria en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2084, MC/L/1029)
- (ii) Demande d'admission du Royaume du Cambodge en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2087, MC/L/1030)
- (iii) Demande d'admission de la République du Zimbabwe en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2089, MC/L/1031)
- (iv) Demande d'admission de la République du Kazakhstan en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2090, MC/L/1032)
- (v) Demande d'admission de la République rwandaise en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2092, MC/L/1033)

20. La PRESIDENTE invite le Conseil à examiner les projets de résolution concernant les demandes d'admission en tant que Membre contenus dans les documents MC/L/1029, MC/L/1030, MC/L/1031, MC/L/1032 et MC/L/1033.

21. Les projets de résolution relatifs aux demandes d'admission en qualité de Membre de la République fédérale du Nigéria (MC/L/1029), du Royaume du Cambodge (MC/L/1030), de la République du Zimbabwe (MC/L/1031), de la République du Kazakhstan (MC/L/1032) et de la République rwandaise (MC/L/1033) sont adoptés par acclamation.

(b) Demandes de représentation en qualité d'observateurs

(i) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République du Burundi (MC/2094, MC/L/1034)

(ii) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par *Human Rights Watch* (MC/2091, MC/L/1035)

(iii) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par Amnistie internationale (MC/2093, MC/L/1036)

22. La PRESIDENTE invite le Conseil à examiner les demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par la République du Burundi, *Human Rights Watch* et Amnistie internationale.

23. La République du Burundi, *Human Rights Watch* et Amnistie Internationale se voient accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes des projets de résolution MC/L/1034, MC/L/1035 et MC/L/1036.

24. La PRESIDENTE invite ensuite les représentants des Membres et des observateurs à prononcer leur déclaration.

25. M. AYEWOH (République fédérale du Nigéria) fait part des remerciements de son gouvernement aux Etats Membres de l'OIM pour leur acceptation unanime de son pays en qualité de Membre de l'Organisation et ajoute que la décision de demander l'adhésion à l'Organisation a été prise après un examen rationnel des responsabilités, des tâches et des obligations que suppose cette qualité de Membre. En relevant ce défi, le Nigéria estime qu'il peut contribuer positivement à la réalisation des buts et des objectifs de l'OIM et se réjouit de tenir son rôle dans ce nouveau partenariat pour le bénéfice de tous. L'Organisation mérite selon lui d'être félicitée pour la manière dont elle a accru ses activités au cours des cinquante dernières années afin de soutenir le rythme de la mondialisation croissante et du progrès technologique, et de maintenir son statut d'Organisation intergouvernementale et humanitaire de pointe dans l'organisation de conditions de migrations humaines et ordonnées. Le Nigéria considère également que l'OIM, en étroite collaboration avec les gouvernements et la communauté internationale, peut aider à trouver des solutions aux situations d'instabilité que font naître les conflits et la misère, qui sont la cause des migrations.

26. M. LONG VISALO (Royaume du Cambodge), après avoir fait part de la reconnaissance de son pays pour son admission en qualité de Membre de l'OIM, déclare que la présence de l'Organisation au Cambodge remonte à 1992, date à laquelle la gestion du programme de main-d'œuvre qualifiée khmer a été transférée du Bangladesh à Phnom Penh, ce qui a permis de parrainer le retour d'une centaine de cadres cambodgiens de différentes régions du monde en vue de leur participation à la reconstruction du pays durant la période transitoire. Même si l'adhésion du Cambodge ne s'est pas faite plus tôt, son étroite collaboration avec l'Organisation n'a fait que s'accroître avec les années, et six des secteurs de services de l'OIM sont aujourd'hui représentés dans son pays. La collaboration avec l'OIM a donc été longue et gratifiante, et le nouveau statut du Cambodge en tant que Membre à part entière de l'Organisation lui permettra d'intensifier sa participation au dialogue sur la migration avec le reste de la communauté internationale, lui permettant ainsi d'assurer une collaboration continue avec l'OIM dans un large éventail d'activités.

27. Mme MUTETWA (République du Zimbabwe) fait savoir que son pays est très reconnaissant au Conseil de l'avoir accepté en qualité de Membre de l'OIM et qu'il s'engage à remplir ses obligations conformément à la Constitution. Son gouvernement partage sans réserve les valeurs essentielles de l'OIM concernant le principe de la libre circulation des personnes et se réjouit de procéder à un échange de vues et d'expériences avec d'autres Etats Membres et avec les organisations internationales compétentes. La coopération du Zimbabwe avec l'OIM remonte à 1980, date à laquelle son pays s'est vu accorder le statut d'observateur, et à 1984, année où l'OIM a ouvert un bureau à Harare. Sur la base de ces relations, 467 cadres de la diaspora ont été aidés à regagner leur pays et à se réinsérer dans la société zimbabwéenne grâce aux programmes de retour de nationaux africains qualifiés. Le gouvernement a reçu une assistance technique et financière pour mener la 22^e enquête sur les travailleurs agricoles en 2001/2002, et l'OIM a appuyé financièrement l'organisation par le Zimbabwe de la réunion de 2002 des ministres du travail et des partenaires sociaux. Son gouvernement se réjouit de sa collaboration future avec l'OIM, notamment dans le cadre du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), conçu pour atténuer les effets de l'exode des cerveaux qui frappe les pays en développement.

28. M. DANENOV (République du Kazakhstan), après avoir exprimé les remerciements de son pays pour son admission en qualité de Membre de l'OIM, déclare que le flux d'émigration au départ de son pays n'a pas cessé, la plupart des migrants s'efforçant de gagner la Russie, l'Allemagne, l'Ukraine et Israël, soit la patrie historique de la plupart d'entre eux. S'agissant de l'immigration, son pays réserve la priorité au retour des Kazakhs de souche: depuis 1992, environ 180.000 d'entre eux ont regagné le Kazakhstan depuis la Mongolie, l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan, la Turquie, la Chine, la Russie, l'Ouzbékistan et d'autres pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). Il est à noter que la stabilité politique et économique du Kazakhstan attire les migrants d'autres pays de la région, dont certains tentent d'entrer clandestinement. Qui plus est, sa situation géographique et géopolitique le rend attrayant pour les migrants clandestins, faisant ainsi de lui, et de plus en plus, un "corridor de transit" pour les étrangers venant de pays qui connaissent une situation politique et sociale moins stable et souhaitent entrer illégalement sur le territoire d'un pays de la CEI ou en Europe. Ces problèmes, parmi d'autres, ne peuvent être résolus que par une collaboration interétatique étroite et avec l'aide des organisations internationales. Son gouvernement apprécie vivement les activités du bureau de l'OIM au Kazakhstan, qui coordonne en ce moment un programme d'intégration et

d'assistance juridique aux Kazakhs rapatriés. L'OIM a également contribué à l'organisation du retour des migrants en situation irrégulière et prépare en ce moment un projet pilote devant assurer une assurance technique aux gardes-frontières et à la police de l'immigration du Kazakhstan. En conclusion, le Gouvernement et le Parlement du Kazakhstan ont entrepris d'adopter des mesures politiques et économiques, avec les instruments juridiques s'y rapportant, pour faire en sorte que les processus migratoires s'effectuent de manière civilisée. En particulier, la loi sur la migration des populations est entrée en vigueur depuis décembre 1997.

29. Mme RUGWABIZA (République rwandaise) déclare que son gouvernement se félicite vivement de l'admission de son pays en qualité de Membre de l'OIM, car l'histoire récente des migrations nombreuses du peuple rwandais montre combien une gestion des migrations respectueuse des droits et de la dignité des migrants sert la cause du développement durable et donc la stabilité d'un pays. Durant le génocide de 1994, en plus de la destruction des principales infrastructures du pays et de tout son tissu économique et social, un million de Rwandais ont été exterminés, les personnes éduquées et qualifiées ayant d'ailleurs servi de cible prioritaire. Plusieurs millions de Rwandais ont été déplacés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ce qui a occasionné une crise humanitaire et une énorme pénurie de personnel qualifié dans les secteurs public et privé. En 1994, le gouvernement a donc lancé un appel vibrant à toutes les personnes qualifiées de la diaspora rwandaise pour qu'elles veuillent bien participer à la reconstruction nationale et il a fait du retour des réfugiés l'une de ses priorités. En conséquence, l'OIM a facilité en 1994 le retour de 1,2 millions de Rwandais en provenance des pays voisins.

30. Aujourd'hui, c'est à dire huit ans plus tard, la préoccupation du Rwanda concerne l'intégration des migrants, dans le cadre de la stratégie nationale de mise en valeur des ressources humaines. Après avoir bénéficié de l'aide de l'OIM au cours de la phase d'urgence, le Rwanda espère que l'Organisation deviendra un partenaire essentiel dans ses efforts de développement en facilitant la migration sélective et en apportant son concours aux secteurs clé de l'éducation, de la santé et de la recherche scientifique et technique, notamment à l'aide de programmes novateurs tel que le MIDA. Pour l'heure, cependant, les résultats escomptés se heurtent à certaines contraintes, en ce sens que le succès de telles activités dépend d'évaluations régulières, d'une stratégie appropriée de communication et de consultations fréquentes avec tous les partenaires, afin d'apporter les ajustements nécessaires au cas où des manquements apparaîtraient. Dans ce contexte, le Rwanda tient à remercier la Belgique de son appui à la région des Grands Lacs. En conclusion, le Rwanda souhaite inviter les autres Etats Membres et les organisations régionales à appuyer le programme MIDA et favoriser ainsi la réalisation de l'objectif commun de mettre la migration au service du développement.

31. Mme BIHOTORI (Observatrice du Burundi) fait part au Conseil de la gratitude de son pays pour l'avoir admis aux réunions de l'OIM en qualité d'observateur. Le Burundi a déjà profité des services de l'OIM au titre du projet MIDA et son gouvernement s'engage à respecter pleinement les dispositions de la Constitution de l'OIM concernant le statut d'observateur. Pour conclure, elle félicite les pays qui ont été admis en qualité de Membre, et plus particulièrement le pays voisin du Burundi, à savoir le Rwanda.

32. Mme FREIH (Observatrice de *Human Rights Watch*) fait part au Conseil et à l'OIM de la reconnaissance de son organisation pour leur appui et pour l'admission de *Human Rights Watch* en qualité d'observateur. Depuis 1978, *Human Rights Watch* s'efforce de protéger les droits de l'homme de par le monde et de vérifier s'ils sont respectés, notamment en ce qui concerne les

migrants, les personnes déplacées à l'intérieur des frontières et les réfugiés. C'est ainsi qu'en 2002, son organisation a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels des rapports sur les migrants et les demandeurs d'asile aux Iles Canaries, sur les personnes déplacées à l'intérieur des frontières en Turquie et sur les réfugiés au Kenya, en Ouganda, au Pakistan, en Corée du Nord, en Thaïlande, en Indonésie et en Australie. Sur la base de ce travail de recherche et de surveillance, *Human Rights Watch* a lancé un appel aux gouvernements et aux organisations internationales pour qu'ils agissent en conformité avec le droit international dans le domaine des droits de l'homme. Son organisation est particulièrement intéressée par les politiques et les activités de l'OIM en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur des frontières, les situations d'urgence et d'après-conflit et les problèmes de traite des êtres humains, et elle se réjouit de coopérer avec l'OIM pour relever les défis futurs dans ces domaines.

33. Mme OBEROI (Observatrice d'Amnistie internationale), après avoir remercié le Conseil d'avoir bien voulu accorder à son organisation le statut d'observateur, déclare qu'Amnistie internationale se bat depuis longtemps pour faire respecter et défendre les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, et en particulier celles qui concernent les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur des frontières, les réfugiés, les migrants et d'autres catégories de non-citoyens. Dans un passé récent, Amnistie internationale a suivi les questions de migration avec une attention croissante et elle se réjouit de renforcer sa coopération avec l'OIM afin de mieux faire protéger les droits humains des migrants et de placer les migrants eux-mêmes au centre du débat sur la gestion des migrations.

34. Le DIRECTEUR GENERAL, après avoir félicité la Présidente et les deux autres membres du Bureau pour leur élection, fait observer que Mme Mohamed est la première femme à présider le Conseil de l'OIM. Il remercie également l'Ambassadeur Kariyawasam, qui a si habilement dirigé les travaux de l'OIM durant l'année du 50^e anniversaire. Il se déclare extrêmement reconnaissant à M. Kariyawasam personnellement et aussi pour sa contribution à l'Organisation à laquelle il a apporté de nouvelles dimensions et de nouvelles idées. Il souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs; leur présence renforcera l'OIM de nombreuses façons. La présence du Nigéria en tant qu'important pays d'Afrique de l'Ouest renforcera l'action de l'OIM, notamment dans le cadre du Dialogue régional pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA), qui a bien commencé. L'OIM continuera à élargir sa collaboration avec le Royaume du Cambodge, qui est un partenaire de l'Organisation depuis quelque temps. Le Zimbabwe a bénéficié par le passé de l'action de l'OIM, et, moyennant une coopération soutenue, les problèmes migratoires auxquels ce pays est aujourd'hui confronté pourront graduellement être résolus. La République du Kazakhstan, qui est l'un des plus grand pays de la région centrale du Continent eurasiatique, est concernée à maints égards par la question migratoire, et l'OIM est heureuse de lui souhaiter la bienvenue en tant que nouveau Membre asiatique venant compléter la couverture de plus en plus mondiale de l'Organisation. Le Rwanda, qui émerge d'une période de grande détresse, se tourne à présent vers la gestion des migrations comme l'un des instruments clés de son développement, et l'OIM est très heureuse de cette nouvelle relation, grâce à quoi ses objectifs pourront être réalisés ensemble. La République du Burundi a fait le premier pas vers l'OIM en devenant observateur, mais elle est déjà étroitement associée à l'Organisation dans le cadre de l'expérience réussie du MIDA, ce programme de développement et de co-développement pour lequel l'Organisation se donne beaucoup de mal et dont il estime qu'il offre un grand potentiel pour l'Afrique. Le Burundi se

trouve au premier plan des pays ciblés par ce projet et le fait qu'il soit représenté est un point extrêmement positif.

35. Par leur présence et par l'intérêt qu'ils ont tous deux manifestés, *Human Rights Watch* et Amnistie internationale attestent de l'importance, au yeux du monde, du respect des droits des migrants et d'une gestion raisonnée des migrations. L'OIM est très heureuse de les accueillir en son sein en tant qu'observateurs. Le partenariat qui se développe avec les organisations non gouvernementales, qu'il s'agisse de petites organisation situées dans les pays où elle est présente, ou de vastes organisations internationales telles qu'Amnistie internationale et *Human Rights Watch*, confère une autre dimension à l'action de l'OIM.

Point 5 de l'ordre du jour

DECLARATIONS LIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL
ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
(MICEM/7/2002, MICEM/8/2002)

36. Le DIRECTEUR GENERAL prononce une allocution dont le texte est intégralement reproduit en annexe I au présent procès verbal.

37. Le DIRECTEUR GENERAL adjoint prononce une allocution dont le texte est intégralement reproduit en annexe II au présent procès verbal.

Point 6 de l'ordre du jour

DIALOGUE SUR LA POLITIQUE MIGRATOIRE INTERNATIONALE
(MC/INF/253, MC/INF/255, MC/INF/256, MC/INF/257)

38. La PRESIDENTE invite l'Administration à faire un exposé introductif au dialogue sur la politique migratoire internationale.

39. M. APPAVE (Administration), s'appuyant sur une présentation multimédia des tendances migratoires et de la politique migratoire, déclare que, lors de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil en novembre 2001, les Etats Membres ont adopté la résolution No. 1055 (LXXXII), décidant de renforcer le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur la politique migratoire. Au cours des consultations qui ont eu lieu à intervalle régulier en 2002, les Etats Membres ont désigné le concept de partenariat comme thème de rassemblement à la fois pour le débat en plénière sur les questions de migration dirigée et pour les trois ateliers devant se tenir le lendemain, en vue de donner l'occasion d'un examen dépassionné de la nature des flux migratoires contemporains et d'explorer les voies d'une entreprise concertée dans l'optique de l'adoption de stratégies politiques efficaces. L'exposé multimédia sur lequel il s'appuie repose sur le matériel réuni par un grand nombre de collègues de l'OIM et par un petit nombre de collaborateurs extérieurs durant la préparation de la deuxième édition du rapport *Etat de la migration dans le monde* à paraître au début de 2003 et dont les participants ont reçu un exemplaire trilingue provisoire. Les experts de la migration considèrent généralement que la fin du XX^e siècle a coïncidé avec un changement considérable sur le plan du comportement des

migrants. Un débat conséquent a eu lieu sur la question de savoir si les facteurs ayant contribué à ce changement étaient de nature politique, infrastructurelle (par exemple la disponibilité de moyens de transport intercontinentaux à faible coût), technologique (l'évolution rapide de systèmes de communication en temps réel), sociale (l'émergence de réseaux internationaux et d'identités transnationales), économique (disparités entre pays développés et en développement), ou même juridique ou administrative (moyennant des définitions beaucoup plus claires des voies et procédures légales). En mettant l'accent sur ces facteurs, il ne faut cependant pas jeter le voile sur la réalité fondamentale selon laquelle les migrations internationales contemporaines ont leur propre dynamique, avec des aspects à la fois positifs et négatifs. La tâche à laquelle doit s'attaquer la communauté internationale est celle de gérer efficacement ces migrations, de manière concertée et exhaustive.

40. Pour introduire le débat, il met en lumière trois aspects: les tendances migratoires mondiales en termes statistiques, les tendances et les préoccupations au niveau régional, ainsi que les courants spécifiques en matière de politique migratoire. Selon les données statistiques les plus récentes, une personne sur 35 dans le monde est un migrant. Il en résulte que le monde compte aujourd'hui environ 175 millions de migrants, ce qui peut sembler être un chiffre élevé, encore qu'il ne représente pas plus de 2,9% de la population mondiale et que l'on peut donc en déduire que l'immense majorité des habitants de la planète résident toujours dans leur pays de naissance. D'un autre côté, si l'on plaçait tous les migrants du monde dans un seul pays, ils constitueraient la cinquième population mondiale de par le nombre, après la Chine, l'Inde, les Etats-Unis d'Amérique et l'Indonésie. Des études ont clairement montré que la population mondiale de migrants avait doublé depuis 1975, alors qu'en termes de pourcentage, le chiffre était resté relativement stable.

41. Les migrants sont très largement répartis sur toutes les régions du monde. En Asie, on compte 49,7 millions de migrants, soit 1,4% de la population de cette région; en Afrique, on en dénombre 16,2 millions, soit 2,1% de la population; en Europe ils sont 56,1 millions, soit 7,7% de la population; en Amérique latine et aux Caraïbes, ils sont 5,9 millions, soit 1,1% de la population; en Amérique du Nord ils sont 40,8 millions, soit 13% de la population; et enfin, en Océanie, on en dénombre 5,8 millions, soit 19,1% de la population. En eux-mêmes, les chiffres qu'il vient de citer ne donnent cependant aucune indication de la manière dont la migration est vécue et gérée de par le monde. Le rapport *Etat de la migration dans le monde* appelle l'attention sur certains points saillants caractérisant de vastes espaces de migration dans le monde, sans ignorer qu'il existe autant de chevauchements et de caractéristiques communes que de différences entre les régions concernées.

42. Les tendances régionales montrent que l'Afrique est une région d'une grande complexité migratoire, composée de plusieurs sous-régions distinctes. Etant donné la diversité des situations rencontrées dans différents secteurs, il est difficile de généraliser, mais quelques domaines préoccupent plus particulièrement les gouvernements, tels que les déplacements internes, les problèmes transfrontières touchant aux filiations ethniques et linguistiques, la migration de main-d'œuvre, où la gestion des rapatriements de fonds constitue une priorité, l'interaction existant entre la migration et la santé, et celle existant entre la migration et le développement. L'Asie peut elle aussi être divisée en plusieurs sous-régions, et la migration de main-d'œuvre constitue pour ce continent l'une des préoccupations politiques dominantes, avec des flux migratoires à la fois à l'intérieur de la région, essentiellement pour la recherche d'un emploi, et à l'extérieur de la

région lorsqu'elle concerne des travailleurs en quête d'un emploi dans les pays du Golfe, en Europe et au-delà. En outre, la question des flux de réfugiés et de demandeurs d'asile ainsi que leur gestion reste importante.

43. Le paysage migratoire de l'Europe occidentale est dominé par l'une des expériences politiques les plus hardies dans ce domaine, à savoir l'ambitieux objectif de l'énonciation et de la mise en œuvre de politiques communes en matière de migration et d'asile à l'intérieur d'une zone de libre circulation des citoyens de l'Union européenne, zone définie par un traité. Si l'attention s'est principalement portée au cours des 15 dernières années sur l'asile, qui restait l'une des préoccupations essentielles, plus récemment, le débat politique a été élargi à d'autres thèmes tels que le vieillissement de la population, les besoins du marché du travail et les dispositions à mettre en œuvre en matière de regroupement familial. L'élargissement prévu de l'Union européenne pose des défis sur le plan de l'harmonisation des politiques dans ce domaine, et si l'on s'intéresse au centre et à l'Est de l'Europe, l'on voit apparaître de nouveaux défis migratoires là où les régions de transit d'autrefois se transforment graduellement en régions de destination.

44. Revenant à l'Amérique latine et aux Caraïbes, il indique que cette région témoigne d'une grande complexité et qu'elle constitue une mosaïque migratoire composée à la fois de zones de stabilité des populations et de zones de migration active. Les vastes déplacements de réfugiés des années 70 ont cédé le pas à des schémas migratoires transdirectionnels complexes trahissant fortement l'influence de l'évolution des conditions économiques. L'émigration à destination de l'Amérique du Nord reste une constante. A nouveau, la relation entre migration et développement a été l'une des préoccupations politiques prioritaires pour les gouvernements et elle a figuré en haut de la liste des thèmes à traiter dans les nombreux processus consultatifs de la région consacrés à la question migratoire.

45. Enfin, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constituent un espace migratoire inhabituel en ce sens que, historiquement parlant, ces pays ont perçu la migration comme un instrument de développement économique et d'édification des nations et qu'ils ont adopté une approche globale de la gestion des migrations dans laquelle l'accent était mis plus particulièrement sur la sélection des compétences, complétée par des programmes humanitaires. Leur impératif politique est de démontrer aux communautés qui les composent que l'immigration est planifiée et efficacement gérée. Où que se porte le regard, il n'existe aucune région dans le monde où la migration ne constitue pas une question d'intérêt politique majeur.

46. M. Appave rappelle que la table ronde de l'OIM qui s'est tenue en juin 2002 a appelé l'attention sur l'émergence de processus consultatifs régionaux et mis l'accent sur les caractéristiques structurelles couvertes par ces processus. Une étude récente des documents produits par ces cercles régionaux a donné des résultats instructifs soulignant la grande convergence des problèmes politiques essentiels, ce qui a suscité un intérêt renouvelé pour la recherche des domaines faisant l'objet d'une compréhension commune dans le domaine de la migration internationale, même s'il n'existe encore aucun cadre politique international complet en la matière. La mise en place d'un tel cadre fait actuellement l'objet d'un débat dans de nombreuses enceintes telles que le Conseil de l'OIM, l'Initiative de Berne – lancée par le Gouvernement suisse en 2001 en tant que tribune destinée aux gouvernements pour leur permettre d'explorer ensemble les préoccupations qui sont les leurs, recenser les domaines de

compréhension commune et contribuer à l'avènement d'un cadre international – ou encore le processus de La Haye, qui s'est récemment traduit par la Déclaration sur l'avenir de la politique en matière d'asile et de migration.

47. Il dit vouloir attirer l'attention sur un certain nombre de tendances et de défis politiques d'envergure mondiale. Premièrement, on voit s'estomper petit à petit la distinction traditionnelle entre pays d'origine, de transit et de destination, ces trois types de pays étant de plus en plus souvent confrontés à des problèmes similaires exigeant des solutions similaires. Il lui paraît approprié de dire que, dans ce sens, tous les pays sont des pays de migration puisqu'ils sont tous touchés par les flux migratoires. Deuxièmement, le comportement migratoire a tendance à s'écarter de ce qui est la migration au sens strict, pour se rapprocher du concept de mobilité. Le premier concept se rapporte aux déplacements d'un point à un autre, avec des résultats statiques, tandis que le second se réfère à la mobilité internationale dans le monde et englobe les mouvements circulaires et les itinéraires suivant des voies complexes. Troisièmement, on constate un besoin croissant de nouer des liens avec de nombreux autres domaines connexes, sans y voir des substituts à une politique efficace de gestion des migrations. Quatrièmement, le besoin se fait sentir de gérer les mouvements migratoires sous toutes leurs formes par une approche globale. Les éléments isolés n'apportent en soi aucune réponse, mais il faut les réunir pour mettre au point une approche concertée. Cinquièmement, il est nécessaire de nouer des partenariats efficaces entre parties prenantes, tant au niveau national qu'au niveau international, à savoir entre les administrations nationales, les organisations non gouvernementales, les employeurs, les organisations internationales à caractère communautaire et les organisations non gouvernementales internationales. Enfin, une meilleure compréhension s'impose en ce qui concerne les schémas et les tendances migratoires, sur lesquels davantage de données fiables et précises doivent être réunies. En conclusion, la gestion des migrations tend à devenir essentiellement une prérogative des Etats souverains; parallèlement, toutefois, le sentiment s'impose de plus en plus que les Etats individuels ne pourront gérer leur situation migratoire que par le biais de la concertation au niveau national, régional et international.

48. Pour finir, M. Appave soumet à l'assistance un certain nombre de questions censées stimuler le débat: en quoi les migrations internationales contemporaines marquent-elles un changement par rapport aux migrations d'autrefois et comment la communauté internationale doit-elle adapter ses politiques pour faire face à cette évolution? Comment faire pour réunir différents éléments de politique migratoire et aboutir à un ensemble plus cohérent? Comment faire pour établir un lien significatif avec d'autres domaines politiques pertinents et comment améliorer la coopération et mettre en place des partenariats efficaces entre parties prenantes concernées? En plus de tous ces points, M. Appave se dit convaincu que les participants auront eux-mêmes des questions à poser. Il souligne que l'OIM est désireuse de les entendre, de même que les réponses qui pourraient éventuellement y être apportées.

49. La PRESIDENTE remercie M. Appave de son exposé intéressant et déclare le débat ouvert.

50. M. HUGHES (Australie), après avoir félicité M. Appave de son excellent exposé réunissant quelques-uns des défis théoriques et structurels futurs, indique que l'Australie est l'un des rares pays impliqués dans la gestion des migrations depuis quelque temps déjà: depuis 50 ans, elle assure un ambitieux programme de gestion des migrations dans lequel la diversité des compétences,

des langues, des cultures et du vécu de ses habitants sont mis en avant car ils contribuent à la flexibilité et à la créativité et améliorent la productivité de l'économie du pays. Près de 25% de la population australienne qui compte 19 millions de personnes sont nés à l'étranger, et 6 millions sont des personnes nouvellement arrivées, parmi lesquelles 600.000 ont été accueillies pour des motifs humanitaires depuis 1945. L'objectif du système de gestion des migrations est de maximiser le bien-être de la société australienne et d'apporter une contribution internationale sous la forme de quatre objectifs clés à la solution des problèmes de nature économique, social, écologique et humanitaire. En Australie, la gestion des migrations suppose la recherche d'un équilibre entre le monde des affaires, les syndicats, l'écologie et les intérêts non gouvernementaux, le but étant de contribuer positivement à la réalisation du programme migratoire national et de faire en sorte que l'avenir du pays soit économiquement, socialement et démographiquement viable. A cette fin, un programme migratoire et humanitaire annuel portant sur l'admission de migrants à titre définitif en Australie a été mis au point, en même temps que des programmes d'admission temporaire régulant la mobilité à laquelle M. Appave a fait allusion. Pour les personnes ayant immigré à titre définitif, il existe un large éventail de services d'intégration et la possibilité de demander la citoyenneté au terme d'une période relativement courte.

51. L'orateur estime que l'un des avantages d'un programme de gestion des migrations est la participation des parties prenantes concernées. Chaque année, l'Australie détermine sa politique d'immigration en fixant des niveaux de planification pour chaque élément des programmes de gestion des migrations. Cela suppose une vaste consultation avec les parties prenantes, dont les gouvernements de l'Etat national et des territoires au sein du système fédéral, les milieux d'affaires, les défenseurs de l'environnement, les communautés religieuses et autres, les associations d'aide sociale et de défense des migrants, ainsi que le grand public. Bien que le processus décisionnel ne concerne que le seul gouvernement fédéral, toutes les institutions du système fédéral participent en définitive à la détermination des paramètres relatifs à la famille et à la santé, à l'emploi et à l'industrie, aux relations internationales, au commerce, à l'éducation et à la formation. Les programmes migratoires actuels permettent de pourvoir plus de 100.000 nouveaux postes chaque année, en plus de 12.000 postes de travail réservés aux réfugiés et autres cas humanitaires. Ce dernier point est particulièrement important dans la mesure où il s'agit d'une contribution majeure à la résolution des crises internationales. Sur une période de cinquante années, le programme de gestion des migrations de l'Australie a donné des résultats significatifs sur les plans économique, social et démographique en permettant la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée dans une société multiculturelle entretenant des liens commerciaux, sociaux et culturels dans le monde entier et en assurant la taille et la composition future de la population. En outre, l'Australie accueille sur son territoire des travailleurs qualifiés qui s'y rendent pour de courtes durées à des fins culturelles, éducatives ou autres.

52. Il importe de se rappeler qu'une gestion efficace des migrations dépend de l'efficacité de la gestion et des contrôles effectués aux frontières, lesquels revêtent une importance vitale aux yeux de la communauté et assurent la crédibilité du système de gestion des migrations. L'orateur se félicite de l'accent qui est mis de plus en plus fréquemment au niveau international sur l'étude des systèmes de gestion des migrations à l'échelle mondiale; il s'agit là selon lui d'un nouveau développement relativement important dans lequel l'OIM a un rôle clé à jouer. L'Australie tient donc à faire savoir qu'elle contribuera volontiers au financement du rapport *Etat de la migration dans le monde*.

53. M. KARIYAWASAM (Sri Lanka) fait part de sa gratitude à M. Appave pour son excellent exposé et à l'Administration pour la documentation qu'elle a préparée. S'agissant du graphique 1.1 contenu dans l'exemplaire provisoire du rapport *Etat de la migration dans le monde – 2003*, il considère que la projection de 2,6% de migrants pour l'année 2050 correspond à une estimation basse, compte tenu des mécanismes qui seront en place à cette date pour assurer la mobilité des populations et compte tenu également des tendances mondiales, ajoutant qu'il souhaiterait un complément d'éclaircissements sur ce point.

54. M. RIMKÜNAS (Lituanie), saluant les nouveaux Membres et observateurs, dit que l'élargissement de l'Organisation à de nouveaux Membres reflète l'estime de la communauté internationale pour l'action menée par l'OIM. Saluant le dialogue international engagé sur la politique migratoire, il décrit certains aspects de la gestion des migrations dans son pays, lequel a adopté un programme de contrôle des migrations et entrepris toute une série de mesures législatives, administratives et structurelles associées pour assurer un cadre cohérent et résoudre divers problèmes liés aux migrations. Les projets menés récemment avec des partenaires de l'Union européenne, et plus particulièrement les pays nordiques, ont couvert différents aspects de la gestion des questions d'asile et de réfugiés, la protection des droits des migrants et le retour volontaire. Dans l'accomplissement de ces tâches, la Lituanie se félicite du soutien qu'elle reçoit de l'OIM, surtout en ce qui concerne les projets conjoints couvrant des domaines d'intérêt particuliers, la traite des femmes et des enfants, ainsi que l'intégration des communautés immigrées moyennant des mesures de formation et d'auto-emploi.

55. Selon l'OIM, plus de 2000 personnes (pour la plupart des filles et des jeunes femmes) originaires de la Baltique sont chaque année victimes de trafiquants, et la Lituanie déploie de sérieux efforts pour remédier à ce problème au niveau national grâce à un ambitieux programme approuvé par le Parlement en 2002. Ce programme est financé par l'Etat et comprend des dispositions propres à susciter le versement de fonds par des donateurs privés et internationaux et à intéresser un large éventail d'intervenants. A ce propos, la Lituanie soutient vivement les efforts déployés par l'OIM pour faciliter la coopération entre les Etats Membres de l'Union européenne et les pays voisins: la déclaration finale de la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, organisée conjointement par l'OIM, la Commission européenne et le Parlement européen à Bruxelles en septembre 2002, a mis l'accent sur la nécessité d'une politique européenne globale en matière de traite des êtres humains dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il considère par ailleurs qu'il est également nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de ce trafic.

56. M. HUSSAIN (Pakistan) remercie l'OIM d'avoir engagé ce dialogue sur la politique migratoire et plus particulièrement de l'exposé qui a été fait à ce propos. Il existe deux facettes de la gestion des migrations au Pakistan: premièrement, depuis plus de deux décennies, le Pakistan fait directement l'expérience de la gestion de près de 3 millions de réfugiés déracinés à la suite des conflits, des guerres et de la sécheresse. La seconde facette a trait aux migrants pakistanais qui ont quitté leur pays en quête de meilleures conditions économiques et pour améliorer leurs compétences. L'expérience a montré qu'il faut mettre résolument l'accent sur deux éléments importants. Le premier est la prévention des conflits, un facteur très important de ralentissement des migrations internationales, qui ne peut intervenir que grâce à l'application du droit international, moyennant un système international basé sur le respect du droit, et par le respect du droit dans les affaires nationales. Le second élément est la prise en considération des

causes profondes de la migration et la création possible d'un environnement international capable d'amener les opportunités économiques à portée immédiate de ceux qui envisagent de quitter leur patrie. Il existe cependant peu de signes encourageants dans ce domaine, et les progrès accomplis au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont très lents. Qui plus est, les pays qui ont l'avantage d'être économiquement développés n'ont pas tenu leur engagement de fournir une assistance officielle organisée au développement, conformément aux normes internationales convenues. En plus, les initiatives en matière d'allègement de la dette n'ont guère progressé. De même, l'investissement étranger direct dans les pays n'a pas atteint un niveau susceptible de les aider à contenir les flux d'émigration. Il estime que des solutions globales ne pourront être mises en œuvre que si toutes ces questions sont prises en compte et si l'on met l'accent sur les aspects administratifs et juridiques de la migration. C'est pourquoi il prie instamment l'OIM de réfléchir à ces différents points dans ses rapports futurs et de formuler des conseils à l'adresse des pays en développement.

57. M. DEMBRI (Algérie), après avoir remercié l'Administration de l'OIM, et plus particulièrement le Directeur général et le Directeur général adjoint, et avoir salué les nouveaux Membres et observateurs, félicite M. Appave de son exposé qui contient des statistiques particulièrement intéressantes. Il souscrit à la conclusion de M. Appave selon laquelle les flux migratoires doivent être gérés dans un contexte de coopération. A cet égard, l'Algérie tient à se démarquer des solutions qui consistent à renforcer les contrôles policiers aux frontières, estimant que la société humaine est une famille unique et qu'il y a toujours eu des mouvements de populations de par le monde. Sur un point précis, il se demande si l'exposé qui a été fait couvre uniquement la période comprise entre 1965 et 2002. Le choix de 1965 comme date de départ de l'étude semble avoir été fait au hasard. Les deux guerres mondiales, le boum économique des années 60, les tensions Est-Ouest et la décolonisation sont autant d'événements qui ont influé sur les migrations avant cette date. Aujourd'hui, la mondialisation fait naître de nouveaux problèmes, car la libre circulation des marchandises et des capitaux qui en résulte ne s'accompagne pas toujours du troisième facteur essentiel: la libre circulation des personnes dans un contexte de coopération internationale. Il n'appartient pas à l'OIM de faire obstacle à cette liberté de mouvement en instaurant des contrôles aux frontières, mais plutôt d'étudier avec l'ensemble de la communauté humaine de quelle façon les flux migratoires devraient traduire la solidarité dans les relations entre les peuples. A cet égard, la Convention internationale relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille devrait servir de référence pour un dialogue international sur la base du respect mutuel et de l'intérêt commun de tous. Il estime que ces aspects méritent d'être mis en lumière, faute de quoi des statistiques dénuées de toute référence ne pourraient guère que nous amener à des scénarios catastrophes. Celles qui ont été données par M. Appave sont très claires et indiquent des éléments de stabilisation qu'il juge lui-même extrêmement importants. Les hommes n'ont pas vocation à partir de chez eux en quête d'une prospérité imaginaire, mais ils doivent plutôt instaurer une coopération qui puissent assurer le bien-être et le développement de tous.

58. Mme STENGAARD (Danemark) remercie M. Appave de son très intéressant exposé. Le Danemark soutient fermement le Conseil de l'OIM dans sa démarche pour instaurer un débat sur la politique migratoire et elle fait part de sa satisfaction de constater que l'intégration est l'un des trois thèmes devant être débattus dans le cadre des ateliers. L'intégration constitue un défi majeur et il est clair qu'un renforcement considérable des politiques d'intégration à l'intention des migrants résidant légalement dans les pays Membres s'impose à présent. Lorsque l'intégration ne se fait pas, cela occasionne des problèmes et, pour engager un large débat sur

cette importante question, la présidence danoise de l'Union européenne a organisé une conférence consacrée aux facteurs de succès de l'intégration sur le marché du travail, qui s'est tenue en juillet 2002 à Copenhague avec la participation de représentants des Etats Membres de l'Union européenne et des candidats à l'adhésion, d'autorités régionales et locales, de partenaires sociaux, d'organisations non gouvernementales et de représentants de la Commission européenne. Cette conférence a permis de se faire une meilleure idée de ce que doit être une politique réussie d'intégration, permettant aux minorités ethniques de participer activement à la vie active et sociale, sur un pied d'égalité avec le reste de la population. Une question clé qui reste à résoudre est celle de l'amélioration des politiques migratoires sur la base de l'égalité des droits, des obligations et des chances, dans le respect de la diversité culturelle et des valeurs communes. En outre, des efforts coordonnés s'imposent pour faciliter et engager le contact à l'intérieur d'un réseau d'autorités responsables pour les questions d'intégration au sein des Etats Membres.

59. Concernant les approches globales et axées sur la recherche de solutions concrètes au problème de la migration irrégulière, elle souligne que la lutte contre l'immigration illégale et le renforcement des contrôles aux frontières constituent l'une des grandes priorités de la présidence danoise. Des progrès ont été faits en direction d'un plan global de lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains à l'intérieur de l'Union européenne; premièrement, une base de données commune s'avérera un instrument précieux dans les efforts de la communauté pour favoriser la migration ordonnée; deuxièmement, la conclusion d'accords de réadmission avec certains pays, en parallèle avec l'adoption d'un programme commun de retour et le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les grands pays de transit et d'origine en ce qui concerne le contrôle des flux migratoires irréguliers constituera un ensemble plus efficace d'instruments pour lutter contre l'immigration irrégulière. Selon elle, cet objectif ne pourra être atteint que dans le cadre d'une stratégie globale soutenue par un effort financier et technique adéquat, la négociation d'accords de réadmission et des campagnes d'information. Le Danemark continuera à soutenir le dialogue sur la politique migratoire et à y prendre part, espérant que ce dialogue appellera l'attention sur certains des meilleurs modèles et des meilleures pratiques concernant la gestion des migrations.

60. M. LUGRIS (Uruguay) fait part de sa satisfaction à propos de l'exposé présenté par M. Appave et des documents qui ont été distribués à ce propos. Il souligne la nécessité d'accroître la coordination interne au niveau national et la coopération au niveau régional et international, afin d'améliorer la gestion des migrations. A cet effet, il salue les mesures décrites dans les documents concernant les progrès accomplis dans les pays du MERCOSUR et lors de la conférence de l'Amérique du Sud sur la migration internationale, à propos de la coordination régionale dans cette région du monde. S'agissant de la coopération et de la coordination nationales internes, le bureau de l'OIM à Montevideo fait un excellent travail et sa contribution sera tout à fait précieuse dans le cadre du processus régional d'intégration du MERCOSUR, puisque les locaux administratifs du MERCOSUR se trouvent également à Montevideo. Au niveau international, l'Uruguay appuie l'action menée par l'OIM, notamment en ce qui concerne le dialogue international sur la migration, et il espère qu'une participation active se vérifiera tout au long de la session en cours. L'Uruguay considère que les choses vont dans la bonne direction, et, en tant que pays ayant déjà ratifié la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, il souligne l'importance du facteur des droits de l'homme dans l'action de l'OIM. Son pays doit sa propre identité en tant que nation à

la migration internationale et il salue le fait que la communauté internationale se montre décidée à s'intéresser aux questions fondamentales liées à l'essence même du développement humain, passé et présent.

61. M. APPAVE (Administration), remercie les orateurs de leurs réactions positives à son exposé et se réjouit de l'accent mis sur la coopération. Il fait observer que les mouvements de population sont manifestement en augmentation et adresse ses remerciements aux orateurs qui ont déjà commencé à mettre en avant leurs meilleures pratiques. En réponse à la question soulevée par le représentant du Sri Lanka concernant certains chiffres donnés dans le rapport *Etat de la migration dans le monde*, il explique que les projections de l'année 2050 sont une moyenne des tendances extrapolées des données passées, obtenue à l'aide de l'ordinateur. Il reconnaît toutefois qu'il y a de bonnes raisons de penser que cette augmentation sera plus importante que celle indiquée par cette courbe statistique.

La séance est levée à 13h15.

Annexe I

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

1. Votre présence aujourd'hui en ces lieux atteste clairement de l'importance croissante que prennent les questions migratoires partout dans le monde. Les admissions de nouveaux Membres et de nouveaux observateurs en portent également le témoignage. Pour les trois journées à venir, c'est un débat intense et important qui nous attend. À l'intérieur comme à l'extérieur de cette enceinte, les décideurs et les faiseurs d'opinion suivront attentivement nos délibérations.

2. Je centrerai ce matin mes observations liminaires sur trois thèmes:

- la portée et la nature de la gestion des migrations,
- la manière dont l'OIM envisage son avenir, et
- les relations internationales au niveau des institutions.

3. Deux postulats fondamentaux sont à la base de chacun de ces trois thèmes:

- l'idée selon laquelle la migration est un élément essentiel, incontournable et potentiellement bénéfique de la vie économique et sociale de tout Etat et de toute région; et
- l'idée de plus en plus largement partagée selon laquelle les gouvernements peuvent et doivent gérer les migrations en ayant recours à la coopération internationale et par une approche tenant compte de tous les aspects de ce phénomène complexe.

Portée et nature de la gestion des migrations

4. Je pense que chacun d'entre vous aura eu l'occasion de prendre connaissance du diagramme intitulé "Gestion de la migration", préparé par l'Administration de l'OIM pour servir de schéma directeur à notre débat général. On y trouve les quatre domaines principaux de la politique migratoire, ainsi que les activités intersectorielles qui s'appliquent à l'ensemble de notre action.

5. Les quatre domaines principaux sont **la migration et le développement, la migration assistée** (axée dans une mesure croissante sur la migration du travail), **le contrôle de la migration** et **la migration forcée**. A ces quatre domaines correspondent quatre communautés d'acteurs, dont les membres se trouvent aussi bien dans la société des pays concernés qu'au sein des gouvernements et dans la communauté internationale. En bref, ce sont les spécialistes du développement, de la gestion et de la mondialisation des marchés du travail, de l'application des lois, et de l'action humanitaire.

6. Ce diagramme a pour but de susciter le débat et ne prétend pas dresser un tableau définitif. Chacun d'entre vous pourrait sans doute m'en donner une version meilleure, plus claire et plus complète. L'intérêt de ce diagramme est de démontrer combien la gestion des migrations est une tâche complexe aux interconnexions multiples, et combien elle touche à de nombreux domaines de la vie moderne et de la chose publique.

7. Certains des points contenus dans le diagramme renvoient à des activités traditionnelles de l'OIM telles que la réinstallation, l'orientation culturelle, l'aide aux migrants bloqués à l'étranger ou le retour de nationaux qualifiés. D'autres évoquent des programmes plus récents, tels que la lutte contre la traite des êtres humains, la gestion des rapatriements de fonds, la réinsertion des combattants qui rentrent au pays et le recrutement international de travailleurs.

8. J'aimerais faire ici une parenthèse: nous avons vu qu'il était vain de prétendre traiter la gestion des migrations comme un ensemble unidimensionnel. Les mesures de contrôle ne changent rien aux causes de la migration. L'aide au développement fournie isolément peut favoriser la perte malvenue de précieuses ressources humaines. Les programmes de migration de main-d'œuvre peuvent avoir des conséquences sociales imprévisibles. Et les considérations humanitaires ne peuvent pas se substituer à la politique migratoire. C'est pourquoi l'OIM a toujours préconisé une approche interministérielle de la politique migratoire.

9. Un dernier commentaire au sujet du diagramme: en regard de chacune des mentions figurant dans le diagramme, nous pourrions faire figurer un programme ou un projet de l'OIM – de grande ou de faible envergure, ancien ou récent, traditionnel ou expérimental – mis sur pied pour répondre à un besoin, résoudre un problème ou tirer parti d'une opportunité nous ayant été signalée par un gouvernement Membre ou par un autre partenaire.

La manière dont l'OIM envisage son avenir

10. J'en viens ainsi au deuxième des trois thèmes précédemment évoqués, à savoir la manière dont l'OIM envisage son avenir.

11. Dans les années à venir, l'OIM devra savoir doser **la continuité et le changement**. Nous avons toujours été une Organisation prestataire de services, aidant les gouvernements à relever les défis de la migration ordonnée et fière de notre capacité de réaction, de notre souplesse, de notre créativité et de notre pragmatisme. Il ne faut pas que cela change, même si l'on voit évoluer

rapidement les différentes formes d'assistance de l'OIM dans le monde globalisé que nous a laissé en héritage cette période de l'après-guerre froide.

12. Notre tradition consistant à **ne pas engager d'activités qui ne soient pas assurées de leur financement** est un autre de nos grands atouts. Parce que nous façonnons nos programmes et nos projets sur mesure – en nous concertant largement avec tous nos partenaires à toutes les étapes –, nous sommes assurés de la pertinence de notre action. Au fil des ans, l'OIM a su réagir à l'évolution des besoins réels en approfondissant, en adaptant et en remaniant son action au gré des nécessités, tout en évitant les solutions rebattues.

13. En adoptant un **mode de gestion** de la migration **“inductif”, au plus près des populations locales**, l'OIM a trouvé la recette du succès. Au travers des projets que nous déployons, nous mettons à l'épreuve de nouveaux concepts, nous accumulons les expériences concrètes, nous identifions une main-d'œuvre qualifiée potentielle et nous faisons de l'Organisation le dépositaire de pratiques efficaces, ce qui est la base d'une saine politique.

14. Des projets couronnés de succès peuvent et doivent déboucher sur des **programmes consolidés**. Il s'agit des activités dans lesquelles l'OIM doit être le point de référence et le partenaire de prédilection, et en vue desquelles nous pouvons modeler notre propre recrutement et former notre personnel. Les projets donnant de moins bon résultats nous montreront ce qu'il y a lieu d'améliorer ou d'abandonner.

15. L'OIM ne doit pas prétendre se poser en gardien d'une doctrine migratoire. Au contraire, elle doit être le catalyseur des mutations constructives, en aidant les gouvernements à définir les tâches qui leur incombent et à collaborer à la recherche de solutions pratiques, humaines et efficaces.

16. **Les processus régionaux** sont un aspect fondamental de l'approche de l'OIM. Le catalogue des initiatives régionales en cours dans le domaine de la gestion des migrations est impressionnant et couvre une partie du globe de plus en plus grande. Cette année, l'Amérique du Sud, l'Afrique occidentale et le Bassin méditerranéen sont venus s'ajouter à la liste. En Asie, la Conférence de Bali devrait bientôt déboucher sur une meilleure coopération dans le domaine de la lutte contre la traite et l'introduction clandestine de migrants. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés par la ligue des Etats arabes, dans la région de la Mer noire, dans les Caraïbes et parmi les Etats asiatiques où ont été mis sur pied de vastes programmes nationaux en matière d'emploi.

17. Tourner le dos à une attitude doctrinaire ne revient pas à esquiver le **débat politique**. Grâce au soutien résolu de nos Etats Membres, le Conseil de l'OIM est devenu un forum de débat international sur les tendances migratoires et les actions à déployer dans ce domaine. Nous entendons renforcer cette évolution positive à l'heure où nous tentons de former un consensus sur la politique migratoire qui commence à se dessiner.

18. En effet, les éléments d'un **consensus mondial** sont à portée de main. En 2002, présenter la migration comme un élément central du changement économique et social planétaire n'est plus un sujet de controverse. Les pays d'origine, de transit et de destination s'accordent largement sur

l'analyse des causes de la migration, d'autant plus que la plupart d'entre eux sont les trois à la fois. Tous veulent mettre en place des politiques migratoires qui satisfassent les besoins en matière d'économie et de développement, s'accordent avec la progression inévitable de la diversité sociale, renforcent le respect des migrants et leur donnent accès à des emplois réguliers et à des conditions de travail décentes.

19. Quelques-uns d'entre vous ont fait part de leurs inquiétudes face à la croissance de l'Organisation en termes de **Membres**, craignant peut-être que cela conduise à des querelles politiques susceptibles de diviser l'Organisation. Cela me paraît peu probable, à la fois compte tenu du consensus analytique et politique que je viens d'évoquer et en raison de l'approche pragmatique et soucieuse des résultats qui a fait la réputation de l'OIM. D'ailleurs, durant la décennie d'expansion rapide que vient de traverser l'OIM, elle n'a pas eu à faire face à de telles querelles politiques.

20. Les nouveaux Membres et observateurs, petits et grands, viennent à l'OIM mus par un intérêt sincère et réaliste. Dans les premières années qui ont suivi sa création, seul un nombre relativement modeste de pays se souciaient des questions de migration et les flux migratoires étaient encore assez simples. Ils sont aujourd'hui complexes et universels et s'organisent tous azimuts. Tout le monde aujourd'hui est logé à la même enseigne.

21. Il y en en outre des raisons pratiques qui font que les nouveaux Membres sont les bienvenus. L'appui que peut donner l'Organisation aux dispositifs régionaux se trouve grandement facilité si tous les participants sont des Etats Membres de l'OIM. Le processus Cinq plus Cinq n'aurait pas existé si les pays du Maghreb n'avaient pas adhéré à l'Organisation. Le processus de Puebla se trouve renforcé par l'adhésion du Mexique. Lorsque le Brésil se sera joint à nous, le nouveau processus sud-américain en tirera un grand bénéfice. Les Membres africains ont rendu possibles les dialogues régionaux au sein du continent et ouvert la voie à des efforts créatifs dans les domaines du développement et du "co-développement". Le statut d'observateur de la Chine est déjà important en soi; lorsqu'elle sera membre à part entière, cela aura des conséquences sur toute l'Asie et au-delà. Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'Etats Membres en Asie, car ce continent abrite la moitié de l'Humanité. Plus nombreuses seront les nations du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest au sein de l'OIM (et plusieurs d'entre elles manifestent d'ailleurs déjà un vif intérêt dans ce sens), mieux armés nous serons pour faire face à toute une série de questions migratoires importantes et compliquées.

22. Pour toutes ces raisons, la croissance de l'OIM ne doit pas nous faire peur. Une composition élargie offre de nouvelles opportunités de solutions. Grâce à nos bureaux régionaux, nous disposons sur place des structures permettant une expansion au prix d'une hausse modérée de notre budget de base, comme nous l'avons démontré ces dernières années. L'évolution de notre mission régionale de Manille en base de soutien administratif d'appoint nous fera faire des économies et rendra service à l'Organisation tout entière. Plus que jamais auparavant, le personnel de l'Organisation se sent à l'unisson des "**enjeux de la croissance**". J'ai la conviction que nous allons dans la bonne voie.

Relations internationales au niveau des institutions

23. J'aborderai à présent le troisième thème, à savoir les relations internationales au niveau des institutions, un thème qui a suscité l'attention dernièrement à New-York et à Genève, et qui m'amène à poser cette question, à l'occasion de cette session du Conseil de l'OIM: l'Organisation doit-elle nouer des relations d'un autre type avec le système des Nations Unies?

24. Permettez-moi de déclarer d'emblée que **l'Administration de l'OIM ne fait campagne ni pour ni contre un changement sur ce plan**. Notre indépendance ne nous a pas mal réussi jusqu'à présent et nous pouvons continuer à prospérer sans rien changer à ce que nous sommes. Cependant, à condition de conclure des arrangements judicieux – c'est-à-dire préservant notre Constitution, notre individualité et nos caractéristiques propres –, je suis convaincu que nous pouvons également très bien fonctionner au sein du système des Nations Unies.

25. Il suffit en fait de bien peser **le pour et le contre**. Il va de soi que cette question s'adresse fondamentalement au Conseil, et non à l'Administration. Néanmoins, puisque plusieurs Membres ont sollicité l'avis de l'Administration, je m'efforcerai de vous faire part de quelques-unes des réflexions auxquelles nous nous sommes livrés.

26. Sans se reporter à un passé ancien, on peut dire que la question des relations entre l'OIM et l'ONU a d'abord été soulevée par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport du 9 septembre 2002 à l'Assemblée générale, intitulé **“Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement”** (document A/57/387). Dans un chapitre intitulé “Agir là où cela importe”, le Secrétaire général Kofi Annan a désigné la migration comme faisant partie d'un nombre restreint de questions importantes méritant une attention accrue de la part des Nations Unies. Les autres questions concernaient le développement, l'énergie, la prévention des conflits, le terrorisme et la criminalité internationale.

27. Nous voyons par conséquent que l'ONU a conscience de ne pas couvrir cette question d'importance et qu'elle cherche le moyen d'y remédier. Quelles sont les options qui se présentent à nous? Créer une nouvelle institution des Nations Unies ayant compétence dans le domaine de la migration serait problématique et se heurterait indubitablement à de sérieuses résistances de la part des institutions existantes et de nombreux gouvernements. Les mécanismes de coordination des Nations Unies ont eux aussi d'importantes contraintes. Cela nous ramène à l'OIM.

28. A l'heure actuelle, l'OIM possède l'avantage d'avoir noué de nombreux liens avec les Nations Unies, avec ses programmes et ses institutions. Ces liens sont brièvement présentés dans le document intitulé “Relations OIM – ONU”, qui vous a été distribué avec ma lettre du 25 octobre. Dans ce cadre, nous avons été en mesure d'opérer de manière acceptable, traités par beaucoup comme si nous étions une institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant notre liberté d'action et notre caractère propre.

29. Du point de vue de l'Administration de l'OIM, comme je viens de le dire, **le statu quo est viable**. L'indépendance par rapport à l'ONU nous permet de gérer une structure de gestion légère et souple et d'éviter les complications bureaucratiques. Nous sommes parfois en mesure d'opérer là où les agences des Nations Unies s'en voient empêchées. Pour certains gouvernements, l'existence d'une voie alternative pouvant rendre service rapidement et d'une manière qui les satisfait peut être un avantage.

30. **Rester à l'extérieur du système** présente toutefois des **inconvénients**. L'OIM doit se donner plus de mal pour se faire admettre et reconnaître, pour mobiliser des fonds, pour se joindre à un processus de planification interorganisations ou à des missions d'évaluation et pour atteindre au statut juridique international qui est automatiquement conféré aux institutions des Nations Unies. Les décisions que prend l'ONU ont pour nous des conséquences importantes, mais nous n'avons pas voix au chapitre. De plus, la communauté internationale a du mal à comprendre qu'une organisation internationale puisse ne pas faire partie du seul système de gouvernance véritablement planétaire.

31. Peut-être convient-il de rappeler que l'appartenance au système des Nations Unies peut prendre des formes multiples. Des institutions spécialisées relevant du Comité économique et social, à l'instar de l'OMPI, de l'OIT ou de l'OMS, ont réussi à préserver leurs caractéristiques propres et une large liberté d'action. Il existe aussi une autre forme d'association, moins étroitement définie, qui est celle d'"organisation apparentée".

32. J'ai l'intention de rencontrer le Secrétaire général le 9 décembre afin de voir comment il envisage les choses. Aujourd'hui, je serai attentif aux orientations que vous me donnerez durant cette session du Conseil, notamment en ce qui concerne les propos que vous souhaiteriez que je lui tiennne.

33. En tout état de cause, que vous décidiez d'inviter l'Administration à explorer la voie de l'adhésion au système des Nations Unies ou non, l'OIM continuera, par la voie d'"**alliances stratégiques**", à coopérer toujours plus étroitement avec les institutions et les programmes des Nations Unies.

34. Prochainement, le HCR et l'OIM signeront une lettre conjointe concernant le retour volontaire assisté, la première d'une série d'accords visant à définir nos rôles respectifs dans des domaines tels que l'aide aux déplacés internes et la coopération technique en matière d'asile et de migration.

35. A l'avenir, des entretiens similaires se tiendront avec l'OMC et l'OIT concernant la coopération dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, et avec la Banque mondiale, le PNUD et la CNUCED en ce qui concerne l'interrelation entre la migration et le développement. Quant à l'action que nous avons entreprise avec l'OMS et l'ONUSIDA en ce qui concerne la santé dans le contexte migratoire, elle est déjà bien avancée et est appelée à se développer encore.

Conclusion

36. Nous consacrerons le reste de cette journée et toute la journée de demain au dialogue sur la politique migratoire, où l'accent sera mis sur le thème des partenariats de gestion. Le débat général qui suivra offrira l'occasion de réfléchir aux relations unissant l'OIM au système des Nations Unies.

37. Toutes ces questions exigent un suivi régulier. Tandis que nous discutons et débattons ces questions, ne perdons pas de vue que nous pouvons recourir à un mécanisme autorisant les Etats Membres de l'OIM à mener entre eux et avec l'Administration des entretiens sur la politique de l'Organisation sur une base plus soutenue que ne le permettent les sessions annuelles du Conseil.

38. Pour conclure ces brèves remarques, je forme le vœu que l'OIM restera l'Organisation dynamique et en expansion qu'elle est aujourd'hui, formée pour répondre aux besoins des migrants et des gouvernements et pleinement en mesure d'aider ses partenaires à relever le défi des nouvelles réalités de la migration dans ce monde en mutation. Chacun de nous à l'OIM vous est reconnaissant du soutien et des encouragements que vous nous témoignez. Quoique nous réserve l'avenir, sachez que notre énergie, notre savoir et notre dévouement vous sont acquis. Je vous remercie de votre attention.

Annexe IIALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames, Messieurs, distingués délégués,

1. Le Conseil de l'OIM est toujours un moment privilégié d'échanges entre Etats membres, comme de dialogue avec l'Administration, et je suis très heureuse de votre présence pour les trois jours qui viennent et des contacts qu'ils me permettront d'avoir avec vous.
2. Le Directeur général vient d'évoquer devant vous trois enjeux essentiels pour l'activité et le devenir de l'Organisation. J'adhère évidemment très largement à ce qui a été dit, et n'y reviendrai donc pas. Je souhaite simplement vous faire part à mon tour de quelques réflexions liées à mes observations durant l'année écoulée.
3. **Je voudrais tout d'abord relever un paradoxe:** alors que les migrations occupent une place centrale dans les préoccupations de nombreux Etats, elles ne font qu'exceptionnellement l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour lors des débats internationaux portant sur la mondialisation et ses effets. Il me semble que le devoir de l'OIM est de faire partager le plus largement possible l'idée selon laquelle les migrations bien gérées peuvent être bénéfiques pour la communauté internationale et ne sauraient être approchées sous le seul angle des difficultés qu'elles impliquent.
4. Il est clair, en effet, que **la circulation des êtres humains est un fait fondamental dans notre monde globalisé**, et doit faire l'objet d'une réflexion fondée sur l'intérêt commun. Les pays développés ne peuvent attirer sur leur sol des migrants qualifiés dans les secteurs déficitaires de leurs économies sans avoir pleinement conscience des problèmes que ces départs entraînent pour les pays en développement. A l'inverse, les pays touchés par cet exode n'ont pas toujours pris les mesures internes nécessaires à un véritable développement. Les Nations Unies attireraient déjà l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'envisager les deux facettes du problème en 1968, mais on a le sentiment que rien n'a vraiment progressé depuis cette période.
5. Le Consensus de Monterrey, pourtant largement axé sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre plus efficace l'aide au développement, ne mentionne pas les migrations, alors que **les transferts de fonds des migrants** vers leur pays d'origine représentent des sommes considérables, supérieures pour certains pays au montant de l'aide publique. Leur valorisation, dans le cadre d'un dispositif incitatif et sécurisant, pourrait constituer un formidable levier de développement, associé aux investissements étrangers directs et aux concours financiers extérieurs. C'est le message que nous avons fait passer aux participants à la Conférence, ainsi que dans l'ensemble des entretiens bilatéraux qui ont été conduits à cette occasion.
6. Un peu plus tard, lors de la Conférence annuelle de la Banque Mondiale sur l'économie du développement comme dans le cadre de l'ECOSOC, l'OIM a porté de manière claire l'idée selon laquelle **les migrations ne peuvent être laissées en marge des analyses portant sur la performance économique des différents pays ou sur le développement social.** Ce

message a été partagé non seulement avec les représentants des pays membres de ces deux institutions, mais également avec les autres Organisations internationales, et j'y reviendrai à propos des partenariats que l'OIM pourrait développer.

7. Ce **cheminement institutionnel** s'est poursuivi lors du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ACP à Nadi, aux Îles Fidji. La Déclaration finale mentionne, en quatre paragraphes qui ont fait l'objet d'intenses discussions, les préoccupations de l'ensemble de ces pays, face aux mesures prises par la plupart des pays développés, et notamment les pays de l'Union Européenne, en matière de gestion migratoire. C'est la première fois que ces aspects sont abordés de manière aussi claire à ce niveau, en liaison étroite avec les questions relatives au renforcement des capacités et la nécessité d'appui spécifique aux secteurs sociaux.

8. Enfin, lors du Sommet Mondial sur le Développement durable, l'OIM a pu présenter son analyse des liens entre migrations et développement durable, en rappelant la nécessité d'une approche endogène qui mobiliserait la communauté nationale de chaque pays, y compris les membres de la diaspora, en préservant la double référence qui les caractérise.

9. Je voudrais insister devant vous sur la nécessité de prendre en compte ce type de lien, car **les enjeux migratoires sont transversaux et universels**. C'est d'ailleurs sans doute une des raisons du questionnement évoqué par le Directeur général. La problématique genre et, sur un autre plan, les questions environnementales se sont progressivement imposées dans l'ensemble des approches de coopération au développement, malgré les difficultés initiales, et font désormais l'objet d'une attention spécifique dans les programmes opérationnels. C'est dans cette direction que devraient tendre nos efforts communs, afin que les migrations soient prises en compte de manière systématique et coordonnée.

10. **Une approche équilibrée se doit d'être à la fois vigilante et humaine**, et d'intégrer l'ensemble des paramètres complexes qui caractérisent les faits migratoires.

11. Cela m'amène au second point que je souhaitais aborder devant vous: **les flux de capital humain ont un impact considérable sur les perspectives de développement**. La plupart des pays pensent qu'une meilleure gestion de ces flux est essentielle à l'amélioration des performances macro-économiques aux différents niveaux: national, régional et international. On sait que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine souffrent davantage des conséquences des flux de capital humain que les pays industrialisés.

12. Le défi commun à relever consiste à trouver une méthode holistique et intégrée de gestion des ressources humaines: **que faire pour assurer une meilleure rétention des professionnels qualifiés dans leur propre pays?**

13. Que faire pour que les pays d'origine comme les pays d'accueil bénéficient des compétences des professionnels qualifiés des diasporas, tant sur le plan quantitatif que qualitatif?

14. Comment associer davantage les diasporas au processus de développement de leurs pays?

15. Sans doute améliorer les systèmes salariaux, les conditions de travail, et leur réglementation tout en reconnaissant le rôle et la contribution spécifique des professionnels qualifiés en tant qu'acteurs dans le développement socio-économique.

16. Une coopération internationale plus efficace nécessite un mouvement de capital des pays industrialisés vers les pays en développement. Le besoin de trouver **un équilibre entre les demandes de flux de capital humain** de l'Afrique, d'Asie et de l'Amérique latine vers les pays riches **et les investissements directs étrangers** s'impose.

17. Les migrants qualifiés sont en effet en mesure d'appuyer le développement de leur pays d'origine en **transférant leurs compétences** (par des formules n'impliquant pas la renonciation à leurs droits acquis), et il serait paradoxal que les pays développés ne participent pas à des programmes de cette nature, car **le déséquilibre entre les conditions salariales et sociales qu'ils sont en mesure d'offrir aux élites et les réalités des pays en développement ou en transition est largement à l'origine des mouvements migratoires pour ces catégories de personnes.**

18. L'exode des cerveaux trouve son fondement essentiel dans ce déséquilibre, et l'on ne peut à la fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, imputer à charge aux pays en développement leurs difficultés à décoller et une mauvaise gouvernance, tout en attirant sciemment les meilleurs éléments par des incitations statutaires et financières.

19. Plus d'élan devrait être donné, avec l'appui des institutions de développement, aux stratégies nationales et régionales relatives à la réduction de la pauvreté et à la prévention des conflits, afin d'offrir des mesures réellement incitatives aux professionnels qualifiés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour leur retour et leur intégration dans leur pays d'origine juste après la fin de leurs études dans les pays industrialisés. De telles mesures permettraient d'assurer la stabilité macro-économique et la réduction des risques dans les investissements grâce à une meilleure gestion économique.

20. Jusque-là, **la tendance a été de dissocier le capital humain des tendances globales des flux de ressources.** Malheureusement, le débat général est axé sur la fuite des capitaux plutôt que sur les flux de capital humain des pays non-industrialisés vers les pays industrialisés, et c'est sans doute là que le rôle de l'OIM est fondamental, en termes d'information et de débats avec les instances concernées.

21. Cela me conduit vers le troisième élément de mon exposé, à savoir **les partenariats** avec l'ensemble des instances concernées par ce problème. Bien entendu, l'OIM travaille déjà en étroite relation avec un certain nombre de partenaires naturels sur le terrain. Faute de pouvoir les citer tous, je voudrais néanmoins mentionner les Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, et le Bureau International du Travail, avec lesquels nous avons des concertations régulières, comme le Directeur général vous en a tenus informés.

22. Le travail de nombreuses ONG force également le respect, et nous devons certainement poursuivre et intensifier, dans le respect de nos identités réciproques, la collaboration que nous avons initiée avec de nombreux représentants des sociétés civiles. En tant qu'Organisation intergouvernementale, nous devons veiller à ce que notre action reflète les lignes générales

définies par notre Conseil, mais nous avons tout à gagner à installer une structure de concertation régulière avec les ONG intervenant dans le secteur.

23. Cela permettra une information réciproque, ainsi que la résolution par le dialogue des éventuels différends. Nous souhaitons en effet éviter que se reproduisent les déprédations dont certains de nos bureaux ont été la cible ces dernières semaines de la part des groupes qui privilégient d'autres modes d'action. Cet aspect de notre stratégie d'ouverture vers l'extérieur me semble très important pour les mois qui viennent.

24. Nous avons également développé les dialogues régionaux, dont l'importance apparaît clairement en matière de régulation d'information et d'échanges de praxis, mais en nous appuyant sur des structures existantes.

25. Je ne reviendrai pas sur ces processus, déjà mentionnés, si ce n'est pour signaler l'intérêt de disposer d'un espace de concertation non contraignant lorsqu'une crise grave touche une région, comme c'est aujourd'hui le cas en Afrique de l'Ouest. La possibilité de dialogue existe, et j'en veux pour preuve la participation de cadres de haut niveau venus de l'ensemble des pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest au premier atelier conjoint organisé conjointement par l'OIM et la CEDEAO.

26. Cet échelon régional est très important, et nous travaillons à le renforcer dans l'ensemble des démarches et des programmes qui sont les nôtres. C'est ainsi qu'entre autre, un accord cadre est désormais prêt pour signature avec l'Organisation de la Conférence Islamique, ou encore avec la CEN-SAD (Communauté des Etats Sahélo-Sahariens).

27. Le fait de disposer de ces instruments renforce nos possibilités d'action et crédibilise notre démarche, notamment dans des régions où nous ne sommes pas encore très connus, si ce n'est par le biais de nos activités "historiques". Il s'agit d'abord d'être cohérents avec nous-mêmes et de rechercher, dans l'exercice de notre mandat, la plus grande adhésion possible aux lignes de force qui nous ont été définies par nos Etats membres, et dont l'action concertée et les échanges d'informations et de pratiques constituent des constantes.

28. Nous avons également besoin de travailler avec des interlocuteurs techniques crédibles, et **d'intégrer notre logique dans des plans d'action plus globaux**. C'est la raison d'être, à titre d'exemple, de notre partenariat avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), ou encore avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), qui nous apportent leur expertise dans le cadre de projets conjoints. Nous souhaitons également prendre notre part dans les processus continentaux comme le NEPAD ou régionaux comme le MERCOSUR et l'ASEAN, compte tenu de l'importance des mouvements migratoires dans les économies d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique.

29. Je crois beaucoup, pour ma part, **à la mise en commun des compétences et au respect des mandats de chaque intervenant**. Ainsi les Ministres de la Santé réunis à Harare viennent-ils de confier à l'OMS et à l'OIM le soin de concevoir et de mettre à leur disposition un recensement aussi précis que possible des personnels de santé qualifiés exerçant soit dans un autre pays de la région, soit dans un pays développé. Il est clair que l'OMS a la responsabilité du pilotage de ce travail, dont le produit fini est clairement destiné à susciter de meilleures performances des politiques de santé publique dans cette région, mais l'OIM

apporte son expertise en matière d'approche de la diaspora et de collecte de ce type de données auprès des migrants concernés.

30. Plus ces partenariats, dont je n'ai cité que quelques exemples, seront efficaces et reconnus, plus l'OIM gagnera en crédibilité dans le cadre de la politique de diversification raisonnée qu'elle a entreprise depuis quelques années.

31. Je terminerai en rappelant la nécessité absolue d'une collaboration et d'un dialogue de tous les instants avec nos Etats membres, qu'il s'agisse de questions d'ordre institutionnel comme l'avenir de l'Organisation, ou plus opérationnelles comme la conception de programmes d'intervention dans nos domaines de compétences.

32. **Seule une appropriation par les instances politiques nationales et les structures techniques ou administratives concernées peut garantir une exécution satisfaisante des différents projets.** Il est arrivé, par le passé, que les échanges d'informations soient insuffisants et que cela débouche sur un malentendu. C'est en particulier le cas lorsque des impératifs budgétaires découlant d'un financement insuffisant ou tardif obligent à envisager des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension d'activités, voire la fermeture d'un bureau national.

33. Le récent débat lors du Sous comité du budget et des finances (SCBF) a bien montré les difficultés liées aux décisions prises en matière de budget, et la nature « projectisée » de la plupart des postes sur le terrain rend ces ajustements inévitables en certaines circonstances. Mon sentiment profond est que la fermeture d'un bureau, si elle peut relever de contraintes de nature financière, a des implications qui les dépassent de loin et je plaiderais pour l'examen, en liaison avec le pays concerné, de **solutions d'attente** visant à éviter cette extrémité, toujours dommageable pour les collaborations futures.

34. Il est en effet évident que les financements de la Communauté internationale sont plus faciles à mobiliser lorsqu'il s'agit de situations d'urgence que quand il est question d'appuyer un processus de développement inscrit dans la durée, compte tenu à la fois des récurrences financières prévisibles et du différé nécessaire des mesures d'impact. C'est là tout le mérite de l'équipe qui travaille sur le volet "migrations et développement" de l'action de l'OIM, et dont je tiens à saluer ici les efforts.

35. L'OIM s'est résolument engagée sur la voie du **renforcement de ses capacités de conseil et d'expertise auprès des Etats membres**, et je pense qu'il est important de démontrer notre volonté d'être présents aux côtés des pays en développement et en transition.

36. **La pérennisation du fonds 1035 va dans ce sens**, et je me réjouis de l'attention que lui portent la plupart d'entre vous. En associant plus étroitement encore les pays concernés à la définition dès l'origine ainsi qu'au processus de validation des projets retenus, je suis convaincue que nous irons dans le sens que vous souhaitez, et je voudrais suggérer que nous nous penchions aussi sur les limites de financement actuellement définies, dont je pense qu'elles sont sans doute trop étroites, rapportées aux priorités des Etats.

37. Tout cela sera examiné lors de l'évaluation sur le principe de laquelle nous nous sommes mis d'accord lors de nos rencontres antérieures et qui doit avoir lieu en 2003 après deux années de mise en œuvre.

38. La solidarité que démontre au quotidien l'existence de ce fonds m'oblige aussi à rappeler la **nécessité** pour nos Etats membres de s'acquitter de leurs contributions assignées, qui en constituent également un élément clé. Il s'agit cependant, dans le cadre de cette obligation intangible, de trouver des solutions aussi adaptées que possible à la situation des pays qui accusent un certain retard dans leurs paiements.

39. La préoccupation de saine gestion de l'Organisation n'est pas incompatible avec l'examen responsable des options envisageables, et ne doit pas conduire à une logique qui lierait l'adhésion à la prospérité économique, sous peine de limiter considérablement la vocation universelle de l'OIM.

40. Pour conclure, je voudrais souligner le sentiment profond que j'ai d'œuvrer, à côté du Directeur général et en liaison avec les différents services de l'OIM, à l'évolution de cette Organisation, et au renforcement de sa crédibilité internationale dans ses domaines d'intervention. Sans doute avons-nous encore du chemin à parcourir, notamment en matière de communication externe, mais nous y travaillons aussi avec vous.